



COMMUNE DE SABLONS

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES - INONDATIONS -

PLAN DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

arrêté en date de ce jour, le 11 MARS 2009

Pour le Préfet et par délégation : Le Secrétaire Général

François LOBIT



Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

Service Navigation RHÔNE-SAÔNE


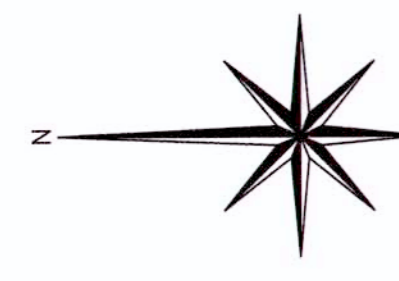
Etude 04.G.7.3.149



Agence de GRENOBLE 14 A. rue de Vivienne 38000 GRENOBLE

Date	Dessiné	Vérifié	Site web
02/2008	PM	FG	Météo France 2,3,5,7,8,9,12
10/2008	DA	FG	Rhône Savoie du Puy de l'Isère
04/2008	DA	FG	Tel. 04 78 72 80 00 Fax. 04 78 72 80 05
02/2009	BD	FG	Tel. 04 38 37 02 11 Fax. 04 38 37 02 44

Ech : 1/5 000 Plan n°2



LEGENDE

- P5 PROFIL DE REFERENCE (Sanne-Dolon)
- RI ZONE INCONSTRUCTIBLE
- B1, B2, B3 ZONE CONSTRUCTIBLE SOUS CERTAINES CONDITIONS
- Bir, B1i

Concernant le Rhône uniquement

- LIMITE DE ZONE "A" DU PSS
- LIMITE DE LA CRUE DE 1955
- LIMITE DE LA CRUE DECENNALE
- LIMITE DE LA CRUE CENTENNALE
- LIMITE DE LA COMMUNE ET PERIMETRE D'ETUDE
- F100 : 125,35 ALTITUDE DE LA CRUE CENTENNALE AU DROIT DU Point Kilométrique CONSIDERE (dans le NGF Orthométrique)
- F10 : 120,10 ALTITUDE DE LA CRUE DECENNALE AU DROIT DU P.K. CONSIDERE (N.G.F. Orthométrique)
- 32 Point Kilométrique DU RHÔNE
- h 0,30 HAUTEUR INDICATIVE DE SUBMERSION A LA CRUE DE REFERENCE (en mètre)
- d 2 DUREE INDICATIVE DE SUBMERSION A LA CRUE DE REFERENCE (en jours)
- ⚡ TRANSFORMATEUR ELECTRIQUE

Les cotes de références sont indiquées dans le système orthométrique. La conversion des cotes du système NGF Orthométrique dans le système IGN1969 se fait en ajoutant 0,22m à la cote Orthométrique, pour le secteur de Sablons.

F100 : 135,36
F10 : 134,10

F100 : 136,20
F10 : 134,80

F100 : 136,23
F10 : 135,40

F100 : 137,00
F10 : 135,70

F100 : 137,47
F10 : 136,30

F100 : 137,93
F10 : 137,10

COMMUNE DE SALAISE-SUR-SANNE

COMMUNE DE CHANAS

COMMUNE DE CHANAS

COMMUNE DE SALAISE-SUR-SANNE

COMMUNE DE PEYRAUD

(ARDECHE)

(ARDECHE)

(ARDECHE)

62

61

60

59

58

57